

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 août 2015, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel et messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Six (6) personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 Séance du 6 juillet 2015
- 3 **MOT DU MAIRE**
- 4 **FINANCES**
- 5 **VOIRIE**
 - 5.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie
 - 5.2 Mandat à une firme de génie conseil – Projet de réparation et d'asphaltage d'une section du chemin de North Hatley
 - 5.3 Lignage des chemins – Octroi du contrat
 - 5.4 Rechargement de gravier – Autorisation à intervenir sur de nouveaux chemins
 - 5.5 Ponceau du chemin de la Montagne – Expertise
- 6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 **URBANISME**
 - 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 4 249 184 dans le secteur de la rue des Mésanges
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 248 727 dans le secteur de la rue du Bord-de-l'eau
 - 7.4 Demande de dérogation mineure – Lot 4 248 733 dans le secteur de la rue du Bord-de-l'eau
 - 7.5 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Lot 4 249 552 dans le secteur du chemin Gingras
- 8 **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière
 - 8.2 Mandat pour la gestion de l'eau – Salle communautaire et chalet des loisirs
- 9 **LOISIRS / CULTURE**
- 10 **ADMINISTRATION**
 - 10.1 Rapport de dépenses du directeur général
 - 10.2 Adoption – Règlement 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-Joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux
 - 10.3 Achat de l'immeuble de la caisse Desjardins – Avis de modifications et réalisation de conditions
 - 10.4 Tournoi de golf du conseil municipal de Magog
 - 10.5 Demande de contribution – Théâtre Piggery – 50^e anniversaire
 - 10.6 Nouvelle résolution – Modification de l'entente créant la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi
 - 10.7 Participation au Festin des vendanges
 - 10.8 Demande de soutien – Table jeunesse socio-économique Memphrémagog
 - 10.9 Pacte rural 2015

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

11 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

12 **CORRESPONDANCE**

13 **DIVERS**

13.1 Inauguration du parc Jonathan Martel

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-08-109

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 août 2015 tel que rédigé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2) **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2.1 **Séance du 6 juillet 2015**

2015-08-110

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 tel que rédigé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3) **MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire Demers convient qu'il s'exprimera plus tard au cours de la séance.

4) **FINANCES**

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

5) **VOIRIE**

5.1 **Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie**

Le rapport est déposé.

5.2 **Mandat à une firme de génie conseil – Projet de réparation et d'asphaltage d'une section du chemin de North Hatley**

Considérant la pertinence pour la municipalité de s'adjoindre les compétences spécifiques d'une firme de génie conseil en matière d'évaluation des conditions de sol d'une section du chemin de North Hatley que la municipalité désire refaire l'an prochain;

Considérant les propositions reçues des firmes invitées par la municipalité;

2015-08-111

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que le mandat de soutien à la réalisation de travaux d'analyse de sol pour la réfection et le pavage d'une section du chemin de North Hatley soit confié à la firme EXP de Sherbrooke au prix de 1 700 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5.3 **Lignage des chemins – Octroi du contrat**

Considérant les réponses reçues de deux fournisseurs en lien avec l'invitation de la municipalité à soumettre des propositions pour le lignage de la grande majorité des chemins asphaltés municipaux;

2015-08-112

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

Que le contrat pour le lignage des chemins asphaltés de la municipalité soit confié à Marquage et traçage du Québec au prix de 0,169 \$ du mètre linéaire, plus les taxes applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5.4 Rechargement de gravier – Autorisation à intervenir sur de nouveaux chemins

Considérant le report de l'exécution des travaux de réfection d'une section du chemin de North Hatley de manière à faire procéder à des expertises plus approfondies en vue de corriger les défauts structurels de la route;

Considérant qu'il est opportun de devancer certains travaux qui devaient être réalisés l'an prochain compte-tenu que les travaux reportés du chemin de North Hatley laissent des montants disponibles au budget de 2015 et que cette façon de faire permettra d'affecter les montants correspondant aux travaux devancés aux travaux de l'an prochain (travaux du chemin de North Hatley);

2015-08-113

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'autoriser le devancement des travaux de rechargement de gravier sur les chemins du Brûlé (sections) Waban-Aki nord (section), Tremblay et Archambault et de permettre à l'administration d'aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux en 2015.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5.5 Ponceau du chemin de la Montagne – Expertise

Considérant que la dernière expertise sur le vieux ponceau situé sur le chemin de la Montagne remonte à 4 ans et qu'il y aurait lieu d'y procéder de nouveau;

Considérant que si besoin était, les travaux de remplacement de ce ponceau pourraient être exécutés cet automne;

2015-08-114

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

D'autoriser l'administration à entreprendre les démarches utiles aux fins de la mise à jour de l'état de ce ponceau en vue d'y apporter les corrections utiles aussi tôt qu'à l'automne 2015.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

7) URBANISME

7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 4 249 184 dans le secteur de la rue des Mésanges

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 4 249 184 du cadastre du Québec qui souhaitent régulariser une situation dérogatoire en lien avec une remise implantée dans la marge de recul avant à 11,17 mètres alors que le règlement de zonage 90-256 prévoit que la marge de recul réglementaire est à 13,7 mètres;

Considérant que ladite remise (bâtiment accessoire) a fait l'objet de l'émission d'un permis municipal dans lequel il était prévu qu'elle soit implantée à 12 mètres de l'emprise de la rue des Mésanges (ligne de lot avant) bien que le règlement de zonage 90-256 alors en vigueur exigeait 13,7 mètres, comme actuellement;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

Considérant la dérogation de 2,53 mètres constatée par l'arpenteur géomètre mandatés par les propriétaires;

Considérant l'erreur commise lors de l'émission du permis de construction;

Considérant le préjudice que subirait les demandeurs si leur demande n'était pas accueillie;

Considérant que personne ne s'est opposée à la demande telle que présentée;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

2015-08-115

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

De faire droit à la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 249 184 du cadastre du Québec;

Qu'en conséquence soit régularisée l'implantation à 11,17 mètres d'un bâtiment accessoire implanté sur le lot 4 249 184 du cadastre du Québec;

Que la présente résolution soit transmise aux demandeurs et une copie déposée au dossier matricule.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 248 727 dans le secteur de la rue du Bord-de-l'eau

Il est convenu de ne pas traiter cette demande qui ne rencontre pas les conditions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7.4 Demande de dérogation mineure – Lot 4 248 733 dans le secteur de la rue du Bord-de-l'eau

Considérant la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 248 733 du cadastre du Québec qui désirent voir régulariser deux situations dérogatoires consistant dans le fait que la marge de recul latérale gauche est à 2,08 mètres et que le total des marges de recul latérales est inférieur à la norme de 6 mètres, soit à 5,62 mètres;

Considérant que la résidence dont il est question a été construite en 2012 et que la situation rencontrée découle du fait que l'épaisseur du parement extérieur en brique et béton ajouté récemment est plus épais que ce qui avait été prévu au plan lors de l'implantation;

Considérant que cette dérogation crée un préjudice notable aux propriétaires et que la situation ne crée pas de préjudice aux propriétés voisines;

Considérant le caractère éminemment mineur de la dérogation demandée;

Considérant que la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande qu'elle soit acceptée;

Considérant que personne ne s'est objecté à la présente demande;

2015-08-116

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 248 733 du cadastre du Québec;

Qu'en conséquence, soit régularisée la situation de dérogation mineure de 0,02 mètre relative à la marge latérale gauche et celle se rapportant au total des marges de recul latérales de la résidence sise sur ledit lot;

Que la présente résolution soit transmise aux demandeurs et une copie déposée au dossier matricule.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

7.5 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Lot 4 249 552 dans le secteur du chemin Gingras

Considérant la demande placée par les propriétaires du lot 4 249 552 du cadastre du Québec aux fins d'obtenir l'appui de la municipalité au soutien d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à obtenir la permission de reconstruire une résidence unifamiliale à l'extérieur du demi-hectare de l'emplacement de la résidence actuelle située sur le même lot (bénéficiant de droits acquis);

Considérant que les demandeurs proposent que la résidence actuelle soit remplacée et d'en reconstruire une nouvelle à une plus grande distance du chemin Gingras;

Considérant que ces changements n'ont pas d'incidences importantes en lien avec l'usage agricole des lieux;

2015-08-117

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accorde son appui à la présente demande de monsieur Paul-André Lagüe et de madame Lyne Pinsonneault, les propriétaires du lot 4 249 552 du cadastre du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Que l'appui municipal soit toutefois conditionnel à la démolition de la maison existante.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8 ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière

Le rapport du mois de juillet est déposé.

8.2 Mandat pour la gestion de l'eau – Salle communautaire et chalet des loisirs

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

9 LOISIRS / CULTURE

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

Madame la conseillère Lina Courtois invite toutefois les gens à participer à l'activité d'Orford sur la route qui doit se tenir le mercredi 5 août à l'église de Sainte-Catherine-de-Hatley.

10 ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses du directeur général

Le rapport de dépenses du directeur général pour le mois de juillet est déposé.

10.2 Adoption – Règlement 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

10.3 Achat de l'immeuble de la caisse Desjardins – Avis de modifications et réalisation de conditions

Considérant que le vendeur en l'instance, soit la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog, propose des modifications à la promesse de vente intervenue entre les parties et acceptée par la municipalité le 27 avril 2015;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

Considérant que ces modifications ne modifient pas l'esprit et les conditions de base de l'échange de consentements intervenu en avril 2015;

2015-08-118

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte les nouvelles conditions inscrites à l'avis de modifications et réalisation de conditions soumis par la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog;

Que le maire, monsieur Jacques Demers, et le directeur général, monsieur Serge Caron, soient autorisés à convenir et signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, l'avis de modifications et réalisation de conditions tel que soumis par la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.4 Tournoi de golf du conseil municipal de Magog

Considérant l'invitation annuelle de la ville de Magog à ce que des représentants de la municipalité assistent au 17^e tournoi de golf du conseil de la ville de Magog qui se tiendra le 11 septembre 2015 au profit d'organismes à but non-lucratif de la région;

2015-08-119

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

Que la municipalité délègue madame la conseillère Lina Courtois au tournoi de golf du conseil de la ville de Magog;

Qu'une dépense de 140 \$ soit autorisée à cet effet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.5 Demande de contribution – Théâtre Piggery – 50^e anniversaire

Considérant que le théâtre Piggery fête en 2015 son cinquantième anniversaire d'existence et qu'il a organisé, à cette occasion, deux journées d'activités;

Considérant qu'une demande de soutien financier a été placée auprès de la municipalité le 8 juillet dernier, après la séance de juillet du conseil municipal;

Considérant que les activités prévues se sont déroulées les 1^{er} et 2 août derniers;

2015-08-120

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que la municipalité contribue pour un montant de 200 \$ aux dépenses engagées par le théâtre Piggery afin de marquer son 50^e anniversaire d'activités

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.6 Nouvelle résolution – Modification de l'entente créant la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi

Considérant que le conseil d'administration de la Régie du parc régional Massawippi a adopté une résolution par laquelle il autorise la modification de l'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du parc régional Massawippi;

Considérant que pour plus de clarté, le texte des modifications apportées à l'entente est ici cité au long à l'intérieur du présent considérant, savoir : (reproduction du texte modifiant l'entente tel qu'adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi)

« MODIFICATION DE L'OBJET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

ATTENDU QUE les *Municipalités participantes* considèrent opportun de modifier l'objet de la Régie afin de lui permettre de participer à la promotion de toute initiative visant le bien-être général des citoyens des *Municipalités participantes*, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

ATTENDU QU'à cette fin il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de l'entente constituant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Modifications

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en remplaçant l'actuel article 2 par l'article 2 suivant :

ARTICLE 2. OBJET

La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional englobant le territoire tel que décrit plus amplement à l'annexe « A ».

La présente entente a aussi pour objet la valorisation, l'aide et le développement de projets et initiatives proposés par une municipalité participante dans les domaines de l'environnement, de la récréation, du tourisme, de la faune, de la qualité de vie ainsi que dans tout domaine d'intérêt commun, et ce, sur le territoire des municipalités participantes.

À ces fins, les Municipalités participantes conviennent de mettre en place un organisme intermunicipal de gestion, de consultation, de décision et d'aide à la qualité de vie de leurs citoyens.

Les conseils des Municipalités participantes consentent à se doter d'une structure de gestion qui pourra accepter tous les projets reliés à l'une ou à plusieurs Municipalités participantes dans tous les domaines liés à son objet.

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en ajoutant à l'article 3, les paragraphes 4 et 5 suivants :

ARTICLE 3. MODE DE FONCTIONNEMENT

4- de promouvoir toute initiative visant l'intérêt et le bien-être général de la population des Municipalités participantes.

5- de venir en aide et de supporter les projets et initiatives d'intérêts communs dans les domaines prévus aux paragraphes 1 à 4 du présent article.

Entrée en vigueur

La présente entente entrera en vigueur conformément à la loi.

ET QUE soit préparé un document modifiant l'entente intervenue le 11 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley croit qu'il est souhaitable d'élargir les pouvoirs de la Régie Intermunicipale du parc régional Massawippi;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley manifeste son accord aux modifications proposées et adoptées par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi, lesquelles ont pour effet d'élargir le champ de compétence de la Régie;

Que la préparation d'un document modifiant l'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du parc régional Massawippi intervenue le 11 décembre 2007 soit en conséquence autorisée;

Que le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente telle que modifiée comme inscrit dans le préambule de la présente résolution, de même que tout document s'y rapportant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.7 Participation au Festin des vendanges

Considérant que la fête des vendanges constitue une activité de plus en plus populaire impliquant des entreprises de la région;

Considérant l'invitation spécifique lancée aux élus de participer à une activité particulière impliquant les producteurs agricoles;

2015-08-122

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'autoriser la participation de quatre personnes déléguées par le conseil au festin des vendanges qui se tiendra le 10 septembre 2015;

Qu'à cet effet une dépense de 320 \$ soit autorisée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.8 Demande de soutien – Table jeunesse socio-économique Memphrémagog

Considérant la demande de la Table de concertation socio-économique de la MRC Memphrémagog en lien avec son projet ayant pour thème les : stéréotypes et image corporelle;

Considérant que ce projet vise à rejoindre les jeunes de la région dont ceux de la municipalité;

2015-08-123

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

De contribuer le montant demandé de 205 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.9 Pacte rural 2015

La MRC nous rappelle que nous devons déposer assez prochainement toute demande visant à épuiser l'enveloppe locale de 8 372 \$. Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont suggéré de regarder un projet qui toucherait la piste de ski de fond.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

	Liste des comptes à payer	Montant
343	*Bell	576,51 \$
342	*Bell Internet	34,50 \$
339	*Microtec	160,94 \$
340	*Molleur, Stephan (tonte de pelouse)	488,64 \$
	*Rémunération des élus	5 791,89 \$
	*Rémunération du personnel	24 423,08 \$
341	*Ville de Sherbrooke	696,44 \$
395	9231-9235 Benoit Gaudreau (fauchage)	2 607,63 \$
382	Allaire, Mathieu (50 % refonte du site Web)	4 000,00 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

	Liste des comptes à payer	Montant
362	Bauval (asphalte en vrac)	1 419,71 \$
398	Beauregard Fosses Septiques Ltée	23 003,76 \$
389	Bergeron, Julie (entretien ménager)	730,69 \$
384	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	103,92 \$
346	Calclo Inc. (contrat abat-poussière)	25 836,11 \$
383	Caron, Serge (remboursement de frais)	108,96 \$
345	Cartes CITI (Bureau en gros)	57,25 \$
348	Comeau, Line (frais de déplacement)	30,72 \$
367	Construction Couillard (contrat de niveleuse)	7 832,68 \$
372	Construction DJL (libérer retenue pavage du stationnement)	1 091,78 \$
394	Coulombe, René (buse pour laveuse à pression et km)	86,77 \$
371	Demers, Jacques (remboursement de frais)	50,00 \$
392	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	408,48 \$
386	Diane Longval (panneaux)	252,95 \$
373	Doré, Paul (carte d'appels)	114,98 \$
400	Excavation & Gravier Abercorn	3 276,78 \$
370	F.P. Teleset (achat de timbres)	4 599,00 \$
349	F. Racicot Exc.	103 407,93 \$
381	Fabrique Sainte-Catherine (ménage après concert)	100,00 \$
397	Fafard, Marylène (remboursement de frais)	406,21 \$
344	Fonds de l'information foncière (mutations juillet)	60,00 \$
375	Groupe CCL (cartons de permis)	163,78 \$
378	J. Anctil /Rona (ponceaux)	2 317,90 \$
399	Jardins Fleuri	78,18 \$
393	La Capitale Assurance	551,18 \$
369	La Cartoucherie	115,62 \$
380	Labonté, Micheline (Abonnement biblio North-Hatley)	15,00 \$
350	Laboratoire d'analyses SM	103,48 \$
374	Labrador	17,30 \$
396	Les services MJD (Contrat tonte de pelouse 3/4)	1 839,60 \$
347	Location Langlois	607,00 \$
352	Matériaux Magog Orford	32,65 \$
356	Mégaburo (Contrat photocopieur)	49,52 \$
353	Ministère du Revenu	10 281,87 \$
354	Molleur, Stéphane (tonte de pelouse 3/4)	244,33 \$
351	MRC Memphrémagog	65 572,91 \$
402	Plante, Karine (rembourser inscription biblio)	48,50 \$
364	Produits Sany	190,68 \$
357	R.I.P.I. (2 ^e versement/ facture corrigée)	18 756,73 \$
358	Receveur général	4 335,59 \$
359	Régie de police Memphrémagog	36 653,17 \$
355	Régie Incendie Massawippi	11 000,00 \$
365	Régie inter.déchets de Coaticook (juillet)	5 674,21 \$
	Rémunération membres du CCU (réunion 28 juillet)	90,00 \$
366	Renald Meunier (épandage de calcium)	594,92 \$
388	Ressourcerie (3/4)	4 961,95 \$
376	Sani-Estrie Inc. (ordures camp Savio)	647,92 \$
360	SPA de l'Estrie	548,45 \$
379	Serrurier Harmer (clés descentes à bateaux)	455,30 \$
385	Services de cartes Desjardins	1 084,16 \$
361	Signalisation de l'Estrie	974,42 \$
390	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 657,00 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AOÛT 2015

	Liste des comptes à payer	Montant
401	Techno-Procédé Inc. (réparer rampe)	114,98 \$
387	Viens & Frères (mélange B pour gazon)	252,96 \$
363	Ville de Magog (service prévention incendie)	1 073,50 \$
	TOTAL	396 863,07 \$

2015-08-124

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

Que les comptes soient adoptés tels que présentés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

13.1 Inauguration du parc Jonathan Martel

Considérant la proposition de monsieur Patrick Mahoney de faire coïncider l'avant départ de la prochaine édition du Défi des collines avec l'inauguration du parc qui doit porter le nom de monsieur Jonathan Martel;

Considérant que la municipalité a fait confectionner un panneau de bois sculpté pour désigner ce parc et qu'elle le fera installer avant la date de l'événement, soit le dimanche 30 août 2015, et le couvrira jusqu'à son dévoilement;

Considérant que monsieur Mahoney s'occupera des contacts avec les journalistes et de la cérémonie d'inauguration en compagnie d'un élu de la municipalité, peu de temps avant le départ des courses du Défi des collines;

2015-08-125

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

D'accepter la proposition de monsieur Patrick Mahoney en lien avec l'inauguration du Parc Jonathan Martel;

Que monsieur le maire Jacques Demers et en son absence, madame la pro-maire Nicole Andrée Blouin, soient mandatés pour procéder à l'inauguration conjointe du parc.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au cours de cette période.

15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée vers 20 h 25 sur proposition de madame la conseillère Huguette Larose.

Jacques Demers
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier